CADRE21

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Description:
L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police. Cette formation vise à outiller les intervenants des milieux scolaires afin qu'ils puissent être en mesure d'agir rapidement et efficacement auprès des élèves de leur établissement scolaire impliqués dans une situation de sextage. Le sextage chez les adolescents peut être défini comme la production, la distribution et la redistribution de contenus à caractère sexuel (photos, vidéos, etc.), entre eux, via les technologies de l'information et de la communication. À la fin du niveau Explorateur de cette formation, vous serez en mesure de comprendre ce phénomène et de guider les intervenants dans la gestion des cas qui pourraient être portés à leur attention par l'entremise d'un outil d'intervention : la trousse Sexto. Au niveau Architecte, par le biais d'animations interactives, trois cas fictifs de sextage vous seront proposés pour consolider les nouveaux apprentissages et valider vos interventions. La réalisation de la trousse Sexto a été possible grâce à la collaboration de la Ville de Saint-Jérôme (Québec), du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), du Centre canadien de la protection de l'enfance, du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et de l'Académie Lafontaine. La formation à la Trousse Sexto a été développée par le CADRE21 et réalisée grâce à la participation de la Fédération des établissements d'enseignements privés (FEEP) et du financement du ministère de l'Éducation et de l'enseignement supérieur (MÉES).

:
Badge attribué à : Jonathan Ayotte
https://www.cadre21.org/membres/jonathan-ayotte-cssda-gouv-qc-ca

Date d'obtention : 2022-01-11 17:32:53

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu’est-ce que je retiens de la méthode d’intervention Sexto ?
La méthode d'intervention Sexto nous aide à nous structurer dans notre intervention avec un jeune. Sexto nous permet d'avoir une démarche claire et précise qui nous est utile puisque nous sommes des acteurs de première en tant qu'éducateur. Avec la trousse Sexto, il est facile de faire un portrait de la situation rapidement. En plus d'être rapide, cela permet d'être uniforme entre intervenants et professionnels. C'est-à-dire que toute personne qui utilise la trousse aura les mêmes étapes à suivre. Il y aura donc une constance dans les interventions d'un milieu dans le but de responsabiliser les jeunes sur les mesures judiciaires par rapport à leur responsabilités et la gravité de leurs gestes.
Question 2 - Qu’est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?
Cette formation m'a sensibiliser à faire d'avantage de prévention avec les jeunes de l'école. De plus, il est important de se fier à la trousse Sexto lorsqu'une situation se produit. Mes interventions seront structurés et je pourrai travailler avec d'autres milieux telle que la police, par exemple.
Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?
Mon intervention doit être fait de façon individuel et le plus possible anonyme vis-à-vis les autres jeunes. Il s'agit souvent de moments plus difficile pour ces jeunes. Il ne faut pas prendre le téléphone et visualiser les photos, cela peut engendrer des problèmes de relation avec le jeune et cela constitue une infraction.